

BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

OCTOBRE 2016

■ ■ ■ **3 premiers trimestres 2016** : Les immatriculations de nouvelles entreprises au registre du commerce et des sociétés restent dynamiques (+ 11,6 %), notamment en raison des inscriptions soutenues d'entrepreneurs individuels (+ 48 %), et le stock des entreprises actives à Paris continue à augmenter (+ 3,8 %). En matière d'activité judiciaire : les ouvertures de traitement préventif des difficultés des entreprises enregistrent une hausse de 5 % tandis que le nombre des emplois salariés concernés (- 30 %) et des passifs (- 51%) diminuent ; les ouvertures de procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire augmentent de 2 % (- 51 % pour les emplois salariés) ; le volume des ouvertures de liquidations judiciaires diminue de 1 % (- 0,2 % pour les emplois salariés) ; les jugements prononcés en contentieux sont en légère baisse (- 3 %) de même que les ordonnances rendues en référé (- 4 %) et celle rendues sur requête (- 3 %) ; en revanche, les ordonnances d'injonction de payer enregistrent une forte progression (+ 18 %). ■ ■ ■

Inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris

390 811 entreprises en activité au 30 septembre 2016

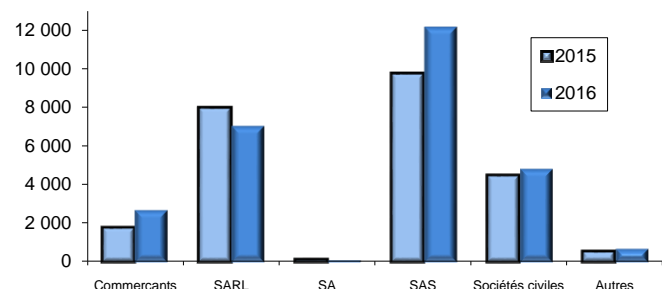
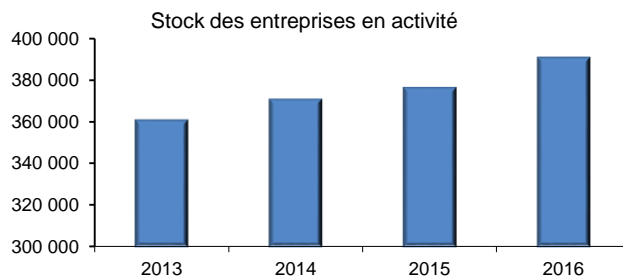
Au 30 septembre 2016, le stock d'entreprises actives (390 811) enregistre une hausse de 3,8 %, avec 14 323 entreprises supplémentaires en activité à Paris par rapport au 30 septembre 2015.

Immatriculations d'entreprises

A la fin du 3^{ème} trim. 2016, le RCS de Paris enregistre l'immatriculation de 26 447 entreprises, soit une augmentation de 11,6 % par rapport à l'année 2015.

Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

70 % des nouveaux dirigeants sont des hommes, 22 % sont des femmes, 8 % sont des personnes morales.



Statut juridique des entreprises commerciales immatriculées

70,2 % des immatriculations concernent des entreprises commerciales. Sont notamment recensées : 44,1 % de SAS, 25,6 % de SARL, 0,5% de SA ; 10 % sont des commerçants (dont des auto-entrepreneurs) et des EIRL. Les sociétés civiles représentent 17,6 % des nouvelles entreprises. Les autres statuts juridiques constituent 2,5 % des immatriculations : SNC, GIE, GEIE, sociétés d'exercice libéral, coopératives, etc.

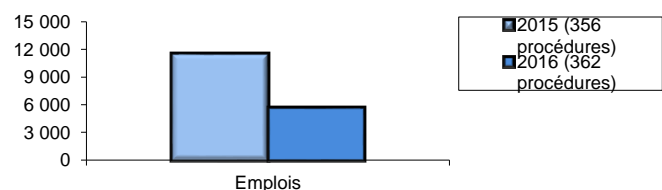
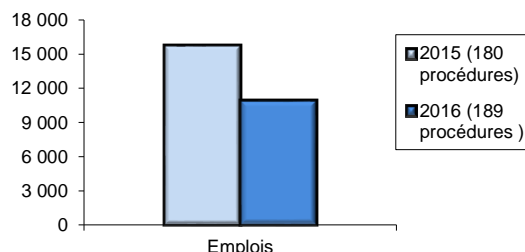
A noter : les immatriculations d'entrepreneurs individuels (dont auto-entrepreneurs) enregistrent une hausse de 48 % par rapport à la fin du 3^{ème} trimestre 2015.

Prévention des entreprises en difficulté

Détection des difficultés : 1 730 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts au cours des 3 premiers trimestres 2016, soit une hausse de 33 % par rapport à 2015 sur la même période.

Traitement préventif : 202 demandes de mandat ad hoc et de conciliation ont été présentées au tribunal sur les 9 premiers mois de l'année 2016, soit 6 % de plus qu'en 2015. Celles-ci ont donné lieu à l'ouverture de 189 procédures, soit une hausse de 5 % par rapport à 2015.

Emplois et passifs* : 10 952 emplois concernés sur les 9 premiers mois de l'année 2016, soit 30 % de moins qu'en 2015. Le montant des passifs traités dans le cadre de ces procédures a porté sur 1 684 millions € sur les 3 premiers trimestres en 2016, contre 644 millions € 2015.



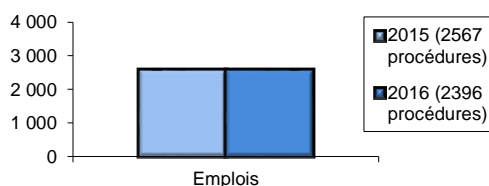
Procédures d'observation et de traitement des difficultés

Sauvegardes : 36 procédures de sauvegarde ont été ouvertes par le tribunal durant les 9 premiers mois de l'année 2016, soit une baisse de 37 % par rapport à 2015.

Redressements judiciaires : 323 procédures ont été ouvertes pendant les 3 premiers trimestres en 2016, contre 295 en 2015 sur la même période, soit une hausse de 9,5 %.

Emplois* : 5 652 salariés* concernés par ces procédures au 3^{ème} trim. 2016, soit 51 % de moins qu'en 2015, sur la même période.

Plans en cours : 931 plans (sauvegarde, continuation ou cession) étaient en cours d'exécution au 30 septembre 2016, contre 918 au 30 septembre 2015, soit + 1,4 %.



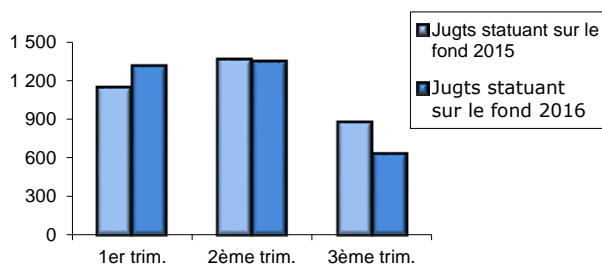
Liquidations judiciaires

Jugements d'ouverture : 2 396 jugements d'ouverture ont été prononcés durant les 3 premiers trimestres 2016, soit une baisse de 1 % en comparaison avec 2015, sur la même période.

Emplois* concernés : 2590 salariés, contre 2584 à la fin du 3^{ème} trimestre 2015.

Procédures en cours : 7 410 procédures étaient en cours devant le tribunal au 30 septembre 2016. 2 474 procédures ont été clôturées au 3^{ème} trim. 2016, soit une diminution de 15 % par rapport à 2015. Le taux de rotation des dossiers est de 27 mois (stock/clôtures).

* Il s'agit des emplois/passifs déclarés ou connus.



Ordonnances rendues

Référés : 3 346 ordonnances de référé ont été rendues au 3^{ème} trim. 2016, soit une diminution de 4 % par rapport au 3^{ème} trim. 2015. Elles ont porté sur un montant total de 280 millions € (contre 353 million € en 2015).

Ordonnances sur requête : 4 552 ordonnances sur requête ont été rendues sur les 3 premiers trimestres 2016, dont 652 rendues par le juge contrôleur des mesures d'instruction, 1415 ordonnances relevant de la juridiction du président et 2 485 ordonnances sur requête relatives au RCS, parmi lesquelles 121 nominations de commissaire aux apports. Les ordonnances sur requête enregistrent une baisse de 3 % par rapport à 2015, sur la même période.



Modes amiables de règlement des différends

A la fin du 3^{ème} trim. 2016, 400 procédures de conciliation ont été ouvertes, contre 895 au 3^{ème} trim. 2015.

Contentieux

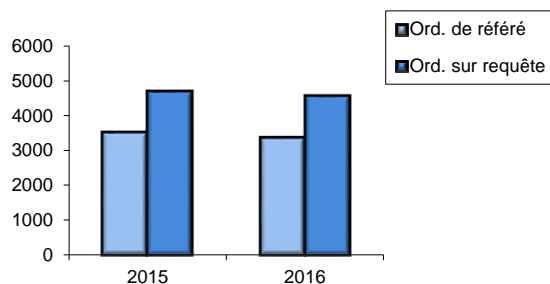
Stock des affaires en cours : 8 590 affaires étaient en cours au 30 septembre 2016 (outre 444 affaires de caisses de retraite), contre 8 048 au 30 septembre 2015 (outre 993 affaires de caisses de retraite).

Jugements prononcés * : 4 829 jugements ont été prononcés (dont 3 285 statuant sur le fond)* durant les 9 premiers mois de l'année, contre 5 022 sur la même période en 2015 (dont 3 390 statuant sur le fond).

Mesures d'instruction (fond/référé)

92 mesures d'instruction ont été ordonnées durant les 3 premiers trimestres de l'année 2016, contre 116 en 2015 sur la même période, soit - 21 %. 83 rapports ont été remis. Les mesures d'instruction en cours étant de 209, le délai moyen de traitement est de 22,7 mois.

*Ces données excluent les 444 jugements de caisses de retraite prononcés pendant les 3 premiers trimestres 2016.



Ordonnances d'injonction de payer

11 876 ordonnances d'injonction de payer ont été délivrées par le tribunal au 3^{ème} trim. 2016, soit 18 % de plus qu'en 2015, sur la même période ; les décisions ont porté sur 76 millions € au titre de 2016 (91 millions € en 2015), soit 6 399 € par ordonnance (9 054 € en 2015).

Le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 17,7 % à la fin du mois de septembre 2016. Le taux d'opposition est de 3,4 % à la fin du 3^{ème} trimestre 2016 (4,6 % en 2015).

	Conciliations engagées	Médiations
2016	400	2
2015	895	2

Source : greffe du tribunal de commerce de Paris

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il a rendu 64 855 décisions en 2015. Il est composé de 172 juges bénévoles élus. Les juges, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, sont tous issus du monde de l'entreprise. Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde et de redressement judiciaire pouvant aboutir à un plan, une cession ou une liquidation ;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenu par le greffier du tribunal.

Le greffe est une société civile professionnelle de 206 salariés, dont 45 commis-greffiers assermentés, dirigée par quatre greffiers associés officiers publics et ministériels nommés par le Garde des Sceaux. Le greffier assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal de commerce, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés où sont immatriculées près de 400 000 entreprises en activité dans Paris intra-muros. Tous dossiers confondus, le greffe de Paris a traité en 2015, plus de 133 200 formalités légales au registre du commerce et des sociétés, et a enregistré plus de 67 000 inscriptions de privilèges et de nantissements.

Sur le site www.greffe-tc-paris.fr, le greffe propose 350 fiches pratiques sur les démarches auprès de ses services et du tribunal de commerce ; il permet aux entreprises et aux professionnels du droit et du chiffre de dématérialiser leurs formalités légales. Le site a enregistré plus de 3,2 millions de consultations uniques en 2015.